

## CONCOURS ATS 2018

Cette notice (ainsi que les rapports, sujets, résultats et statistiques) est disponible sur le site Internet du concours. Sur ce site sont aussi rappelés les différents liens internet qui permettent d'accéder aux différents serveurs dédiés à ce concours :

<http://concours.ensea.fr>

Pré-inscription sur internet du 13 février 2018 au 13 mars 2018

La présente notice vaut règlement du concours. Elle contient les instructions auxquelles devront se conformer les candidats. Sa connaissance leur est indispensable.

**Les inscriptions seront closes, pour la session 2018, le 13 mars 2018 à minuit.**

Aucune inscription ne pourra plus être admise après cette date.

## Sommaire

1	Principe du Concours ATS	4
2	Adresse du concours	5
3	Les écoles et les places offertes	6
4	Les écoles et l'apprentissage	9
5	Modalités d'inscription	10
5.1	Documents à fournir	12
5.2	Frais de dossier et frais spécifiques	14
	Montant des frais de dossiers	14
6	Épreuves Écrites	15
6.1	Dates	15
6.2	Convocation	15
6.3	Nature et modalités des épreuves	15
6.4	Matériel utilisable à l'écrit	15
6.5	Centres de passage	16
6.6	Déroulement	16
6.7	Résultats	16
6.8	Réclamations	17
7	Épreuves orales	18
7.1	Lieu de passage et dates	18
7.2	Convocation	18
7.3	Nature des épreuves de l'oral commun	18
7.4	Déroulement	18
7.5	Epreuves orales spécifiques	19
7.6	Résultats	19
7.7	Réclamations	19
8	Procédure d'intégration dans les écoles	20
8.1	Première étape : les vœux (08 juin - 1er juillet 2018)	20
8.2	Deuxième étape : les propositions d'intégration (5 juillet – 04 septembre 2018)	21
8.3	Signification des différentes réponses	21
8.4	Autres clauses	22
9	Adresses des écoles	23

## 1 Principe du Concours ATS

L'inscription à ce concours est ouverte aux élèves inscrits en classe ATS durant l'année universitaire 2017-2018.

Chaque école fixe les conditions particulières d'inscription qui la concernent, le candidat choisit les écoles auxquelles il souhaite postuler en prenant soin de vérifier qu'il remplit les conditions requises. Aucun candidat ne peut s'inscrire à ce concours plus de deux fois.

*Une clause particulière concerne les Arts-et-Métiers, pour lesquels « Nul ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves d'admission, quelle que soit la nature du concours présenté, ni faire acte de candidature la même année à plusieurs concours d'accès à l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers. »*

### Note liminaire

*Chaque candidat s'engage, par sa participation au concours, à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury, lequel est souverain. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion définitive de l'enseignement supérieur.*

Le concours ATS comprend un ensemble d'épreuves répondant au programme correspondant des classes préparatoires ATS, tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Chaque année, le jury établit un rapport sur les épreuves écrites et orales du concours. Ce rapport, accompagné des textes des sujets d'écrit, est disponible par Internet sur le site <http://concours.ensea.fr>

Les candidats sont très vivement invités à l'étudier.

En cas de force majeure, le calendrier donné dans cette notice (dates d'inscription, dates des épreuves, etc.) pourra être réaménagé.

## 2 Adresse du concours

Le concours ATS est géré par le service concours de l'ENSEA situé à Cergy-Pontoise. Tout courrier concernant le concours (demande de relevé de notes, renseignement sur l'organisation ou le déroulement, réclamation, archives, etc.) doit être adressé à :

ENSEA – Service Concours-  
6 avenue du Ponceau  
CS 20707 Cergy  
95014 Cergy-Pontoise Cedex  
Tel : 01 30 73 62 27

En revanche, les demandes de renseignement concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

## 3 Les écoles et les places offertes

Les tableaux ci-dessous détaillent, le nombre de places offertes dans le cadre du concours ATS. **Le nombre de places, ainsi que le montant des frais de scolarité, est indicatif**, les candidats sont admis dans les écoles dans les conditions fixées par chacune d'elles.

### Ecoles recrutant sur écrit et oral communs

Ecole	Frais de scolarité	Filières, options	Nbre de places
Arts et Métiers ParisTech	610 €	Diplôme unique "Ingénieur Arts et Métiers"	25
Centrale Lille	610 €	Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur	6
EC-Marseille	610 € Boursiers : 5,10€	Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur	5
EC-Nantes	610 €	Généraliste de haut niveau dans l'ensemble des domaines relevant des sciences pour l'ingénieur	15
ECAM Lyon	6 900 € Boursiers : jusqu'à 70% de réduction selon l'échelon	Formation d'ingénieurs généralistes, ECAM Arts et Métiers s'appuie sur des enseignements scientifiques et techniques pluridisciplinaires de haut niveau, associés à une solide formation humaine. En complément des enseignements ; un suivi individualisé, une expérience internationale obligatoire et de nombreuses activités avec les entreprises permettent aux élèves de construire leur propre projet. Cinq pôles d'excellence : Energétique, Numérique, Matériaux & Structures, Formation Humaine & Langues, Management Industriel	10
ECAM-EPMI	7 000 €	Grande Ecole d'ingénieurs généraliste à dominante "Energie, Industrie et IT". Elle offre 6 options en dernière année : Mécatronique, Energétique et Ville du Futur, Ingénierie électrique, Management de Systèmes d'Information, Gouvernance des Réseaux et Technologies de l'Information, Logistique et Achats industriels	6
EIGSI La Rochelle	6 820 € Apprentissage gratuit	Ecole d'ingénieurs généralistes – 10 dominantes : Bâtiment & Travaux publics, Conception & Industrialisation des systèmes mécaniques, Energie & Environnement (axe bâtiment), Energie et Environnement (axe transport), Entreprise du Futur, Intégration des Réseaux & des Systèmes d'Information, Logistique et Organisation des Transports, Management & Ingénierie des Systèmes Industriels, Mécatronique, Management des Systèmes d'Information et de la Supply Chain	10
EIL Côte d'Opale	615,10 € Boursiers : 5,10€	Informatique (Calais) Génie industriel (Longuenesse)	10 10
ENSEA	610 €	Généraliste en Electronique, Informatique et Télécommunications	25
ENS Rennes	510 € *	Formation pluridisciplinaire de 4 ans par la recherche, sous le statut de normalien salarié, au sein du département de mécatronique, pour déboucher sur des carrières variées et notamment les carrières de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement – www.mecatronique.ens-rennes.fr	1**
ENSIM	832,10 € Boursiers : 5,10€	Informatique Vibrations acoustique capteurs	3 1
ENSSAT Lannion	615,10 €	4 diplômes : Electronique, Informatique, Photonique, Informatique multimédia et réseaux (par apprentissage), Master et parcours à l'étranger en dernière année	3
ESGT	810€ Boursiers : 200€	Ingénieur géomètre et topographe- Formation pluridisciplinaire en géomatique, cartographie, imagerie numérique 3D, droit, aménagement, urbanisme, expertise foncière et immobilière.	15
ESIGELEC Rouen	6 930 € Apprentissage gratuit	Electronique systèmes Automobile et Aéronautique, Ingénierie Télécom, Sécurité Réseaux, Systèmes d'Information, Automatique et robotique, Systèmes embarqués, Génie électrique et transport, Mécatronique, Energie et développement durable, Ingénierie systèmes médicaux, Ingénieur d'affaires, Ingénieur finance	15
ESIREM	610 €	Matériaux-Développement durable : Métaux – Polymères – Céramiques – Verres (M2D) Informatique Electronique : Systèmes embarqués/ sécurité des réseaux/ Ingénierie du logiciel et connaissances	4 4
ESTIA	5 900 €	Ecole d'ingénieur généraliste, enseignement trilingue, double diplôme (Ingénieur ESTIA + Master étranger pour tous). Les frais de scolarité incluent voyage, séjour et inscription à ces Masters	25
ESTP Paris	7 725 €	Bâtiment (Campus de Cachan) Bâtiment (Campus de Troyes) Génie Mécanique et Electrique Topographie Travaux Publics	8 6 8 7 8

IMT Lille Douai	2 150 €	Formation généraliste à forte imprégnation numérique et tournée vers l'international 4 grands domaines d'expertise : Numérique, Processus pour l'industrie et les services, Énergie et environnement, Matériaux et structures (dont plasturgie et composites, génie civil).	5
INP - ENIT	615 €	Ecole généraliste, avec deux dominantes : le Génie Mécanique et le Génie Industriel. Elle est intimement liée à l'industrie, ouverte à l'international (mobilité obligatoire) et vecteur d'innovation. Diplôme unique, avec cinq options proposées : Génie Mécanique, Génie des Matériaux et Structure et Procédés, Génie Industriel, Conception des Systèmes Intégrés, Bâtiment Travaux Public (BTP)	6
ISAE - ENSMA	610 €	Ecole d'ingénieurs de référence en conception aéronautique et spatiale, et plus largement dans les domaines des transports et de l'énergie. Formation pluridisciplinaire en structure, matériaux avancés, aérodynamique, énergétique, thermique, informatique/avionique.	2
ISAT	610 €	Mécanique et Ingénierie des Transports (MIT) Energies et Moteurs (EP2E) Infrastructures et Réseaux de Transports	3 5 2
IMT Mines Alès	2 150 €	Energie et gestion environnementale, Risques et crises, Innovation matériaux et conception, Mécatronique, Conception et management des systèmes complexes, Conception et management de systèmes de production, Conception et management des systèmes d'information, Ingénierie et construction, Bâtiment et énergie, Ressources minérales et conduite d'exploitation, Travaux et espaces souterrains	5
Polytech Annecy-Chambéry	610 €	Instrumentation, Automatique, Informatique Mécanique, Matériaux	3 3
Polytech Clermont-Ferrand	610 €	Génie électrique Génie physique	8 2
Polytech Lille	610 €	Matériaux	2
Polytech Lyon	610 €	Mécanique Systèmes industriels, Robotique	2 2
Polytech Marseille	610 €	Génie industriel et Informatique Informatique Matériaux Mécanique, Énergétique Microélectronique, Télécommunications	3 2 2 2 3
Polytech Nantes	610 €	Électronique et technologies numériques Génie électrique	2 8
Polytech Nice-Sophia	610 € Boursiers : 5,10€	Bâtiments Électronique	2 1
Polytech Orléans	610 €	Génie civil et géo-environnement Génie Industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire Génie physique et systèmes embarqués Innovation en Conception et Matériaux Technologies pour l'Énergie, l'Aérospatiale et la Motorisation	2 1 4 4 3
Polytech Paris-Sud	610 €	Électronique, Énergie et Systèmes Photonique et systèmes optroniques	2 2
Polytech Tours	610 €	Électronique, Énergie électrique Génie de l'Aménagement et de l'Environnement Informatique Mécanique, Conception de systèmes	2 3 3 6
SUPMECA	610 €	Ingénieur de l'Institut supérieur de mécanique de Paris (SUPMECA)	5
Télécom Nancy	610 €	Ingénierie et applications des masses de données, Logiciel embarqué, Systèmes d'information d'entreprise, Télécommunications, Réseaux et Services.	2
Télécom SudParis	2 600 €	Réseaux et services, Informatique et SI, Image et multimédia, Signal et communications, Modélisation et mathématiques cyber sécurité, multimédia..	5

\* : 510 € (ordre de grandeur) : défini par l'arrêté fixant en juillet les droits de scolarité pour l'année universitaire

\*\* : Exonération totale des frais pour le concours pour l'ENS Rennes

### Ecoles recrutant sur écrit commun et oral spécifique

Ecole	Frais de scolarité	Filières, options	Nbre de places
ECAM Rennes	7 300 €	Ingénieur généraliste : formation pluridisciplinaire en Matériaux, Génie industriel, Informatique, Réseaux et Télécommunications, Génie électrique et automatismes, Génie mécanique et Énergétique Formation Humaine et Management. Doubles diplômés en France et à l'étranger. Semestre d'études en universités étrangères. Projets collaboratifs. Module d'approfondissement. Contrat de professionnalisation possible en 5 <sup>ème</sup> année. 46 semaines de stages/ 7 projets d'application académique et/ou industrielle	5
ECAM Strasbourg - Europe	6 780 €	Une formation pluridisciplinaire en tronc commun avec une forte orientation à l'international et un contact privilégié avec le monde de l'entreprise : Formation trilingue des domaines Génie industriel, Sciences et Génie des Matériaux, Informatique et Technologies de l'Information, Génie Mécanique et Énergétique, Génie Electrique et Automatique, Formation humaine et management, Langues, Interculturalité	20
ENSISA	610 €	Mécanique Automatique et Systèmes Embarqués Informatique et Réseaux Textile et Fibres	3 3 3 3
ESB	5 100€ Apprentissage gratuit	Ingénieur en sciences et technologies du matériau bois avec des débouchés dans les domaines de la construction et du bâtiment, logistique et production, distribution et commerce international, approvisionnement et recherche.	12
ESFF	Apprentissage gratuit	Formation d'ingénieurs par apprentissage pour la mise en forme des matériaux métalliques. Fonderie et Forge.	3
ESIEA Paris - Laval	8160 € Apprentissage gratuit	Première année du cycle ingénieur généraliste (informatique / électronique) puis choix de filière (Système d'informations / Systèmes embarqués) et de spécialités : Cybersécurité et cryptologie. Ingénierie du logiciel. Application web et mobiles. Réalité virtuelle et augmentée. Réseaux et Virtualisation. Big data et data Science. Cloud Computing. Smart energy. Robotique et conception de systèmes autonomes. Objets connectés. Business intelligence. Management. Entrepreneuriat	20
ESIX Normandie	615,10 €	Spécialité Génie des Systèmes Industriels, deux options : Production Industrielle, Opérations nucléaires Spécialité Systèmes Embarqués	30
Mines ParisTech	2 890 €	Formation pluridisciplinaire généraliste, à fort contenu technique, scientifique et socio-économique	2
SIGMA Clermont (ex-IFMA)	610 €	Machines, Mécanismes et systèmes, Systèmes industriels et logistiques, Structure et Mécanique des matériaux	8

#### 4 Les écoles et l'apprentissage

Ecoles	Proposée dans le cadre du concours	Candidature directe auprès de l'école
Arts et Métiers ParisTech	X	
Concours Mines Télécom		X
Centrale Lille		
EC Marseille	X	
EC Nantes	X	
ECAM Lyon		X
ECAM Rennes		X
ECAM Strasbourg – Europe		
ECAM-EPMI		Génie énergétique et climatique
EIGSI La Rochelle	X	
EIL Côte d'Opale		
ENS Rennes		
ENSEA		X
ENSIM		X
ENSISA		Systèmes de production - Génie Industriel
ENSSAT Lannion	Ingénieur sous statut étudiant	Ingénieur sous statut apprenti
ESB	Ingénieur sous statut étudiant	Ingénieur sous statut apprenti
ESFF	X	
ESGT Le Mans		
ESTEA Paris/Laval		X
ESIGELEC Rouen	X	
ESTREM		
ESIX Normandie	Génie des systèmes industriels, option Production industrielle	
ESTIA	X	
ESTP Paris		Génie énergétique de la construction durable <sup>1</sup> (Candidature auprès du CFA Ingénieurs 2000)
INP-ENIT	2 options proposées pour l'apprentissage : Génie mécanique et Bâtiment Travaux Public <sup>2</sup>	
ISAE – ENSMA		
ISAT		X
Mines ParisTech		
Polytech Annecy – Chambéry		Mécanique, Productive
Polytech Clermont – Ferrand		Génie des systèmes de production
Polytech Grenoble		Electronique et informatique industrielle
Polytech Lille		Géotechnique, Génie civil Informatique, Microélectronique Automatique Ingénierie d'exploitation des systèmes de production Génie informatique et statistique
Polytech Lyon		Informatique
Polytech Marseille		
Polytech Nantes		Maîtrise des énergies
Polytech Nice – Sophia		Electronique et informatique industrielle
Polytech Orléans		Management de la production Intelligence du bâtiment
Polytech Paris – Sud		Electronique, énergie et systèmes Photonique et systèmes optroniques Informatique Matériaux
Polytech Tours		Informatique industrielle
SIGMA Clermont (ex – IFMA)		Mécanique et génie industriel
SUPMECA		Spécialité Génie Industriel

<sup>1</sup> Certains diplômes seulement sont éligibles à la formation. DUT Génie électrique et informatique industrielle, Génie Civil et construction durable, Génie thermique et énergie, Mesures Physiques, Génie Mécanique et Productive.  
BTS : Fluides – Energie Environnement et Fluides – Energie Domotique.

<sup>2</sup> Les élèves recrutés par le concours sous le statut étudiant peuvent, à leur demande, basculer sous le statut apprentis, à condition d'avoir signé une promesse d'embauche, avant le 31 août 2018

#### 5 Modalités d'inscription

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant sur la réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté - JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Informations sur <http://www.defense.gouv.fr>, rubrique "Vous et la Défense" - JDC - Ma JDC.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement (*voir p 13*).

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation par 2 voies différentes.

L'inscription se fait par internet :

Lien internet disponible sur: <http://concours.ensea.fr>

du 13 février 2018 au 13 mars 2018

Les candidats doivent impérativement **s'inscrire en ligne** et **déposer sur le site des copies numériques** des documents demandés. Les documents papier ne seront pas pris en compte.

Les candidats doivent impérativement respecter la **procédure d'inscription** suivante, commune au Concours ATS et à la Banque d'Epreuves DUT/BTS, qui comprend 3 phases obligatoires :

a) Saisie et validation des données

b) Téléversement des pièces justificatives

c) Paiement des frais

a) Saisie et validation des données (13 février – 13 mars 2018)

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un **n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des deux concours, ATS et Banque d'Epreuves DUT/BTS.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires. **Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.**

**L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.**

Le candidat pourra, jusqu'au 13 mars 2018, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «validation»).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 13 mars 2018**  
**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site internet**

**b) Téléversement des pièces justificatives (jusqu'au 26 mars 2018)**

Les pièces justificatives (Point 5.1) devront être téléversées sur le site d'inscription **avant le 26 Mars 2018**.

**c) Paiement des frais (14 mars - 26 mars 2018)**

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer **entre le 14 Mars et le 26 Mars 2018**.

**Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire** : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. **Un reçu de paiement sera envoyé par l'opérateur sur la messagerie du candidat.**

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de : «l'Agent Comptable de l'ENSEA». Les candidats doivent indiquer sur le serveur internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription. Le chèque devra impérativement être envoyé, **accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site**, avant le 26 mars 2018, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Service Concours,  
ENSEA  
6 avenue du Ponceau  
CS 20707 Cergy  
95014 Cergy-Pontoise Cedex

**Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ni de téléversement des pièces justificatives au 26 mars 2018 seront annulés.**

En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le service concours de l'ENSEA contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

**IMPORTANT**

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

**5.1 Documents à fournir**

Les pièces justificatives sont à téléverser en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune au Concours ATS et à la Banque DUT/BTS.

Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et **un seul fichier doit être fourni par pièce demandée**.

Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg ° pdf) et de compression.

Jusqu'à la date limite de constitution du dossier, 26 Mars 2018, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente.

**a) Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :**

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et valable jusqu'à la fin des épreuves du concours (mois de Juillet 2018). La copie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, le passeport étranger peut être accepté sauf pour l'ENS RENNES qui exige des pièces d'identité françaises.

**b) Justificatif à produire au regard de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** (voir tableau ci-après)

- o **Une copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national
- o Sinon, en cas d'impossibilité :
  - Une copie de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13)** quand il n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation.
  - Une copie du certificat d'exemption** quand il est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).
  - Une copie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 7 janvier 2000 et le 6 janvier 2002.**

Justificatif à produire : (En fonction de l'âge du candidat au 13 mars 2018, date de clôture des inscriptions)

	Date de Naissance	Justificatif à produire
Garçons et filles de nationalité française nés,	Avant le 6 janvier 1993	Aucun
	Du 7 janvier 1993 Au 6 janvier 2000	Certificat JDC ou JAPD ou Attestation provisoire (avec durée de validité) ou Certificat d'exemption
	Du 7 janvier 2000 Au 6 janvier 2002	Attestation de recensement ou certificat JDC si participation à la JDC
	Après le 6 janvier 2002	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 13 mars 2018 n'ont rien à fournir.

**c) Copie du diplôme**, ou de l'équivalence de diplôme, au titre duquel le candidat a été admis en classe ATS.

/// **Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...):

**d) Copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales**, portant la signature du chef d'établissement (authentification). La copie de l'original de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée.

Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

/// **Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :**

**e) Extrait d'acte de naissance** portant soit la mention : « pupille de l'Etat » soit la mention : « pupille de la Nation »

/// **Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :**

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves du concours, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur internet. Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical. Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

Dans l'attente de l'ouverture des inscriptions il est préférable de constituer le plus tôt possible le dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Ce dossier, à adresser au Service Concours **avant le 01 Mars 2018** doit comprendre :

- La fiche « Demande d'aménagement d'épreuves » qui vous sera délivrée lors de la pré-inscription
- La copie du dossier médical établi par un médecin spécialiste suffisamment détaillé et récent (moins de deux ans) pour permettre l'étude de votre demande par le médecin concours
- Le cas échéant un avis récent (moins de un an) d'aménagement établi par un médecin habilité désigné par la CDAPH

**Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuves incomplet au 01 mars 2018 sera rejeté.**

## 5.2 Frais de dossier et frais spécifiques

### Montant des frais de dossiers

Ces frais comprennent une somme fixe de 80 € plus une somme variable selon l'école choisie :

- pour *ARTS ET METIERS ParisTech, Centrale Lille, l'EC Marseille, l'EC Nantes, l'ECAM Rennes, l'ECAM Strasbourg, ECAM-EPMI, l'EIGSI La Rochelle, l'EIL Côte d'Opale, l'ENSEA, l'ENSIM, l'ISAE - ENSMA, l'ESB, l'ESGT, l'ESIGELEC, l'ESIREM, l'ISAT, SUPMECA* : 20 € par école choisie,
- pour *l'ESTP Paris* : 20 € pour l'ensemble des 4 spécialités
- pour *SIGMA (ex-IFMA)* : 9 € pour les non boursiers
- pour *l'ENSISA, l'ESFF, l'ESIX Normandie, l'ESTIA, Mines ParisTech* : 10 € par école choisie
- pour le *Concours Mines- Télécom (ENSSAT Lannion, IMT Mines Alès, IMT Lille Douai, Telecom Nancy, Telecom SudParis)* : 20 € pour l'ensemble des écoles
- pour le *Réseau POLYTECH* : 40 € (inscription simultanée à toutes les filières de toutes les écoles du réseau, présentes dans le tableau du § 3)
- pour *l'ESIEA Paris – Laval* : 20 € pour l'ensemble des deux sites
- pour *l'ENS Rennes* : exonération des droits d'inscription
- pour *l'ECAM Lyon* : 25 €
- pour *l'INP-ENIT* : 20 €

**Les élèves boursiers du gouvernement français sont exonérés de 50 % des frais de dossier** (sous réserve de fournir le justificatif indiqué au 5.1)

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.  
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.**

## 6 Épreuves Écrites

### 6.1 Dates

Du 14 mai 2018, 9h00 au 16 mai 2018

### 6.2 Convocation

Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer eux-mêmes leur convocation sur internet : <http://concours.ensea.fr> (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du 16 avril 2018 12h00. En cas de problème appeler le Service concours de l'ENSEA.

**Aucune convocation n'est envoyée par voie postale aux candidats**

### 6.3 Nature et modalités des épreuves

Ecrit commun	Nature	Durée	Coefficient
Anglais *	Q.C.M.	2 h	2
Français **	Résumé et commentaire	3 h	2
Mathématiques	Problème	3 h	3
Sciences industrielles	Problème	5 h	4
Sciences Physiques	Problème	3 h	3

L'épreuve écrite de sciences industrielles ne comprend qu'un seul problème, de durée 5 h, portant sur les programmes de génie électrique et mécanique.

\* La langue vivante de l'épreuve écrite est obligatoirement l'anglais. L'oral peut avoir lieu dans une autre langue (allemand ou espagnol) à indiquer lors de l'inscription.

\*\* Pour le concours Mines Télécom, toute note inférieure à 4 à l'écrit de Français est éliminatoire

### 6.4 Matériel utilisable à l'écrit

Il est interdit aux candidats, pendant l'épreuve, de communiquer entre eux ou avec l'extérieur. En particulier, l'usage des fonctions de communication des calculatrices est interdit. Les candidats doivent éteindre leurs téléphones portables (et pas seulement désactiver la sonnerie).

L'usage d'une calculatrice électronique est autorisé pour certaines épreuves écrites, cette indication figurant explicitement sur le sujet.

Pour les épreuves de langues, tout appareil électronique ou informatique est interdit, ainsi que tout dictionnaire.

Pour les épreuves écrites sous forme de QCM, un stylo à pointe fine et à l'encre noire (bille, feutre,..) est nécessaire.

### 6.5 Centres de passage

Plusieurs centres d'écrit sont proposés aux candidats. Compte tenu des limites de places dans les différents centres, le service concours se réserve le droit de convoquer un candidat dans un centre différent de ceux choisis lors de son inscription (deux choix étant formulés par ordre de préférence). Le placement dans les centres est effectué en tenant compte de la date de pré-inscription du candidat par Internet : il est donc conseillé de s'inscrire le plus tôt possible. En cas de problème d'affectation ou de manque de places, le candidat sera automatiquement convoqué à Cergy.

Les centres d'écrit prévus à ce jour sont situés principalement dans les lycées accueillant des classes préparatoires ATS :

- Albi
- Bordeaux
- Clermont-Ferrand
- Epinal
- La Rochelle
- Lille
- Marseille
- Nantes
- Redon
- Rennes
- Le Tampon (La Réunion)
- Béziers
- Cergy-Pontoise (ENSEA)
- Dijon
- Grenoble
- Le Mans
- Lyon
- Mulhouse
- Nogent sur Oise
- Reims
- Toulouse
- Nouméa
- Cannes
- Nîmes
- Quimper

### 6.6 Déroulement

Le candidat devra se présenter à l'adresse indiquée et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve.

L'absence à l'une quelconque des épreuves du concours (écrit ou oral) est éliminatoire.

### 6.7 Résultats

Résultats du jury d'admissibilité : le 8 juin 2018

A l'issue de l'écrit, le jury établit la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, en distinguant les écoles recrutant sur l'oral commun, et les écoles recrutant sur un oral spécifique.

Certains candidats peuvent être dispensés du passage des épreuves orales spécifiques par les écoles concernées.



## 6.8 Réclamations

Le jury du concours est souverain, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit et **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et **parvenue par courrier électronique** au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le 13 juin 2018.

Les réclamations sont limitées à **une seule épreuve** par candidat.

## 7 Épreuves orales

### 7.1 Lieu de passage et dates

Les épreuves orales communes se déroulent à l'ENSEA, Cergy-Pontoise, du 19 juin au 22 juin 2018 (dates prévisionnelles).

### 7.2 Convocation

Les candidats admissibles à l'oral commun devront se connecter sur internet : <http://concours.ensea.fr> (à l'aide du n° d'inscription et du code-signature confidentiel) à compter du 8 juin 2018 à 12h00. L'application leur permettra de choisir une date de passage parmi les dates proposées. Dans le cadre de cette procédure, les candidats impriment eux-mêmes leur convocation.

**Aucune convocation n'est envoyée par voie postale aux candidats**

### 7.3 Nature des épreuves de l'oral commun

Oral commun	Nature de l'épreuve	Durée	Coefficient
Langue choisie *	Interrogation	20 mn	2
Mathématiques	Interrogation	25 mn	2
Sciences Industrielles	Interrogation en génie électrique	25 mn	2
	Interrogation en génie mécanique	25 mn	2
Sciences Physiques	Interrogation	25 mn	2

\* L'épreuve *orale de langues vivantes* est constituée d'une interrogation de 20 minutes dans la langue choisie au moment de l'inscription parmi les 3 langues proposées : anglais, allemand, espagnol.

### 7.4 Déroulement

Les épreuves orales sont précédées d'une préparation de 30 minutes.

L'épreuve de *sciences industrielles* comprend deux interrogations, l'une en génie électrique, l'autre en mécanique.

L'absence à l'une quelconque des épreuves du concours (écrit ou oral) est éliminatoire.

## 7.5 Epreuves orales spécifiques

Certaines écoles organisent leurs propres épreuves d'admission (cf tableau page 8). Les informations sont données directement par les écoles concernées.

Certaines écoles peuvent organiser des entretiens spécifiques pour certains parcours qu'elles proposent (apprentissage par exemple) : les candidats concernés seront informés en temps voulu pour se porter candidats et seront ensuite convoqués à ces entretiens.

## 7.6 Résultats

Résultats du jury d'admission : le 29 Juin 2018

À l'issue des épreuves orales, le jury dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats classés, dans l'attente d'une proposition d'intégration.

## 7.7 Réclamations

Le jury du concours est souverain, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves orales doit être faite par écrit et **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et **parvenue par courrier électronique** au Service Concours de l'ENSEA au plus tard le 4 juillet 2018 à 12h00.

## 8 Procédure d'intégration dans les écoles

N.B. : Pour les candidats qui sont aussi inscrits à la Banque d'Épreuves DUT-BTS, cette procédure est commune aux deux concours.

Les candidats accèdent à leur dossier à l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code confidentiel obtenu lors de l'inscription.

Seuls les candidats classés à l'issue de l'oral sont susceptibles d'intégrer une école

L'intégration dans chaque école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés
- du nombre de places offertes au concours par chaque école

**Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (spécialités offertes, frais de scolarité, sites géographiques.....) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet**

### 8.1 Première étape : les vœux (08 juin - 1er juillet 2018)

Entre le **08 juin 2018** et le **1er juillet minuit**, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer dans le cadre du Concours ATS, ou le cas échéant de la Banque d'Épreuves DUT-BTS.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux, aucun document ne leur sera adressé par le service concours. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

Attention !!!

Après le 1er juillet minuit, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux, ni ajouter une nouvelle école. Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

## 8.2 Deuxième étape : les propositions d'intégration (5 juillet – 04 septembre 2018)

Les propositions d'intégration sont obtenues sur le même site internet déjà utilisé pour l'inscription et pour les vœux.

La première proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le **jeudi 5 juillet à 16h00**.

**Les candidats devront consulter et répondre à cette première proposition entre le jeudi 5 juillet 16h00 et le dimanche 8 juillet minuit.**

Les propositions suivantes pourront être consultées aux dates suivantes :

**Lundi 30 juillet 14h00** (réponse avant le mercredi 1<sup>er</sup> août 17h00)

**Vendredi 03 août 14h00** (réponse avant le dimanche 05 août 14h00)

**Mardi 28 août 14h00** (réponse avant le jeudi 30 août 14h00)

**Mardi 04 septembre 14h00** (réponse avant le jeudi 06 septembre 14h00)

A chaque proposition prononcée aux dates ci-dessus, le candidat a 3 réponses possibles :

- **Oui définitif**
- **Oui mais**
- **Non mais**

## 8.3 Signification des différentes réponses

- **Oui définitif** : Signifie « J'accepte définitivement l'école qui m'est proposée ». En conséquence, je sais qu'aucune autre école ne me sera proposée, je consulte le site de l'école pour les procédures spécifiques d'inscription dans cette école, et je peux entamer les recherches d'hébergement à proximité de l'école.

- **Oui mais** : Signifie « J'accepte l'école qui m'est proposée, mais j'espère cependant qu'une école mieux placée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement ». En conséquence, si une nouvelle école m'est proposée ultérieurement (mieux placée dans mes vœux), je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites **à chaque appel ultérieur**, et indiquer ma réponse à chaque appel, **en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles**. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Oui mais ».

- **Non mais** : Signifie « Je refuse l'école qui m'est proposée. J'espère cependant qu'une école mieux classée dans ma liste de vœux me sera proposée ultérieurement. En conséquence, si aucune autre école ne m'est proposée ultérieurement, je perds automatiquement mes droits sur toute école. Je dois cependant continuer à consulter les propositions qui me seront faites **à chaque appel ultérieur**, et indiquer ma réponse à chaque appel, **en l'absence de réponse de ma part, je serai automatiquement démissionné de toutes les écoles**. J'ai l'obligation de répondre à chaque appel ultérieur, même si je souhaite maintenir mon « Non mais ».

## 8.4 Autres clauses

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Du 5 juillet au 6 septembre, les candidats pourront renoncer par internet à une, plusieurs ou toutes les écoles. Ce choix sera alors irréversible. Les renonciations effectuées moins de 24 h avant un appel déterminé ne sont pas prises en compte pour l'appel en question.

**Toute absence de réponse (sauf en cas de « Oui définitif ») dans les délais, à chaque proposition (nouvelle ou identique) faite par le service des concours entraînera la démission automatique du candidat.**

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure d'intégration dans les écoles.

## 9 Adresses des écoles

### ARTS ET METIERS ParisTech

École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers,  
151, Bd de l'Hôpital 75013 Paris

**Informations complémentaires :** Service des concours

Tél : 01 44 06 93 30 - Fax : 01 44 06 93 39 - Internet : [www.ensam.fr](http://www.ensam.fr) - Mél : [contact@concours.ensam.fr](mailto:contact@concours.ensam.fr)

### CONCOURS MINES – TELECOM

Service Admissions TSP, 9 rue Charles Fourier, 91011 Evry Cedex

**Informations complémentaires :** Secrétariat du service Concours Mines-Télécom

Tél : 01 60 76 40 30 ou 04 66 78 51 04 – Fax : 01 60 76 43 37 – Mél : [info@concours-mines-telecom.fr](mailto:info@concours-mines-telecom.fr)/  
[secretariat@concours-mines-telecom.fr](mailto:secretariat@concours-mines-telecom.fr)

Le concours Mines-Télécom regroupe sous la même inscription 5 établissements :

- ENSSAT Lannion : Ecole Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie

Service concours - 6 rue de Kerampont – CS 80518, 22305 Lannion Cedex

Tél : 02 96 46 90 60 – Internet : [www.enssat.fr](http://www.enssat.fr) – Mél : [secretariat.concours@enssat.fr](mailto:secretariat.concours@enssat.fr)

- IMT Mines Alès

Service Admissions - 6 avenue de Clavières, 30319 Alès Cedex

Tél : 04 66 78 50 57 – Mél : [admissions@mines-ales.fr](mailto:admissions@mines-ales.fr)

- IMT Lille Douai

Pôle Admissions

941 rue Charles Bourseul – BP 10838, 59508 Douai Cedex

Tél : 03 27 71 20 27 – Internet : [www.imt-lille-douai.fr](http://www.imt-lille-douai.fr) Mél : [admissions@imt-lille-douai.fr](mailto:admissions@imt-lille-douai.fr)

- TELECOM Nancy

Campus Aiguillettes – 193 avenue Paul Muller – CS 90172, 54602 Villiers-lès-Nancy

Tél : 03 83 68 26 00 – Internet : [www.telecomnancy.eu](http://www.telecomnancy.eu) – Mél : [contact@telecomnancy.eu](mailto:contact@telecomnancy.eu)

- Télécom SudParis

Service admissions - 9 rue Charles Fourier, 91011 Evry Cedex

Tél : 01 60 76 40 30 (Ciara Lelievre) – Internet : [www.telecom-sudparis.eu](http://www.telecom-sudparis.eu) – Mél : [admissions@telecom-sudparis.eu](mailto:admissions@telecom-sudparis.eu) ou [ciara.lelievre-donohoe@telecom-sudparis.eu](mailto:ciara.lelievre-donohoe@telecom-sudparis.eu)

### Centrale Lille

École Centrale de Lille

Cité scientifique, CS 20048, 59651 Villeneuve d'Ascq cedex

**Informations complémentaires :** Vanessa Touil-Fleury

Tél : 03 20 67 60 52 - Fax : 03 20 33 54 99 - Internet : [www.ec-lille.fr](http://www.ec-lille.fr) - Mél. : [vanessa.fleury@centralelille.fr](mailto:vanessa.fleury@centralelille.fr)

### EC Marseille

École Centrale de Marseille

Technopôle de Château Gombert, 38 rue Joliot Curie, 13451 Marseille cedex 20

**Informations complémentaires :** Thierry Gaidon

Tél : 04 91 05 45 45 - Fax : 04 91 05 43 45 - Internet : [www.centrale-marseille.fr](http://www.centrale-marseille.fr) - Mél. : [info@centrale-marseille.fr](mailto:info@centrale-marseille.fr)

### EC Nantes

École Centrale de Nantes

1, rue de la Noë, BP 92101, 44321 Nantes cedex 3

**Informations complémentaires :** Guillaume Moreau

Tél : 02 40 37 16 88 - Fax : 02 40 74 74 06 - Internet : [www.ec-nantes.fr](http://www.ec-nantes.fr) - Mél. : [direction.formation@ec-nantes.fr](mailto:direction.formation@ec-nantes.fr)

### ECAM Lyon

40 montée Saint-Barthélémy, 69321 Lyon cedex 05

**Informations complémentaires :** Sylvain Sokolski

Tél : 04 72 77 06 69 – Internet : [www.ecam.fr](http://www.ecam.fr) – Mél : [sylvain.sokolski@ecam.fr](mailto:sylvain.sokolski@ecam.fr)

### ECAM Rennes

Campus de Ker Lann-Bruz CS 29128, 35091 Rennes cedex 9

**Informations complémentaires :** Manuela Dargelosse

Tél : 02 99 05 84 02 - Internet : [www.ecam-rennes.fr](http://www.ecam-rennes.fr) - Mél. : [admission@ecam-rennes.fr](mailto:admission@ecam-rennes.fr)

### ECAM Strasbourg - Europe

Espace Européen de l'Entreprise - 2 rue de Madrid - Schiltigheim

CS 20013 67012 Strasbourg Cedex

**Informations complémentaires :** Sonia Ergoug

Tél : 03 90 40 29 90 - Internet : <http://www.ecam-strasbourg.eu> - Mél. : [contact@ecam-strasbourg.eu](mailto:contact@ecam-strasbourg.eu)

**ECAM-EPMI**

École d'ingénieurs généraliste

13 Boulevard de l'Hautail, 95092 Cergy-Pontoise cedex

**Informations complémentaires** : Maurice Chayet

Tél : 01 30 75 60 93 - Fax : 01 30 75 60 41 – Internet : [www.ecam-epmi.fr](http://www.ecam-epmi.fr) - Mél. : [m.chayet@ecam-epmi.fr](mailto:m.chayet@ecam-epmi.fr)

**EIGSI La Rochelle**

Ecole d'Ingénieurs généraliste de La Rochelle

26 rue François Vaux de Foletier, 17041 La Rochelle cedex

**Informations complémentaires** : Olivier Paccaud

Tél : 05 46 45 80 04 - Fax : 05 46 45 80 10 - Internet : [www.eigsi.fr](http://www.eigsi.fr) - Mél. : [admissions@eigsi.fr](mailto:admissions@eigsi.fr)

**EIL Côte d'Opale**

École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale – Service concours

50 rue Ferdinand Buisson – CS 30613, 62228 Calais cedex

**Informations complémentaires** : Sabine Rensy

Tél : 03 21 38 85 13 ou 03 21 17 10 02 - Fax : 03 21 38 85 05 ou 03 21 17 10 03 - Internet : [www.eilco-ulco.fr](http://www.eilco-ulco.fr) - Mél. : [sabine.rensy@eilco-ulco.fr](mailto:sabine.rensy@eilco-ulco.fr)

**ENS Rennes**

École normale supérieure de Rennes

Avenue Robert Schuman - Campus de Ker Lann, 35170 Bruz

**Informations complémentaires** :

Tél : 02 99 05 93 00 – Internet : [www.ens-rennes.fr](http://www.ens-rennes.fr)

**ENSEA**

École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications,

6, Avenue du Ponceau, 95014 Cergy-Pontoise cedex

**Informations complémentaires** : Anne-Laure Muneret

Tél : 01 30 73 62 27 - Fax : 01 30 73 66 08 - Internet : [www.ensea.fr](http://www.ensea.fr) – Mél. : [anne-laure.muneret@ensea.fr](mailto:anne-laure.muneret@ensea.fr)

**ENSIM**

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur du Mans

1 rue Aristote, 72000 Le Mans

**Informations complémentaires** : Anthony Larcher

Tél : 02 43 83 38 30 – Internet : [www.ensim.univ-lemans.fr](http://www.ensim.univ-lemans.fr) - Mél : [anthony.larcher@univ-lemans.fr](mailto:anthony.larcher@univ-lemans.fr)

**ENSISA**

École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace

11 rue Alfred Werner, 68093 MULHOUSE cedex

**Informations complémentaires** : Marie-Claude Rouhier ou Thomas Sproesser

Tél : 03 89 33 66 77/69 31 - Fax : 03 89 33 63 39 - Internet : [www.ensisa.fr](http://www.ensisa.fr) - Mél. : [concours.ensisa@uha.fr](mailto:concours.ensisa@uha.fr)

**ESB**

Ecole Supérieure du Bois

Atlanpole - BP 10605 - Rue Christian Pauc

44306 Nantes Cedex 3

**Informations complémentaires** : Service des admissions

Tél : 02 40 18 12 12 - Internet: [www.ecoledubois.fr](http://www.ecoledubois.fr) - Mél. : [contact@ecoledubois.fr](mailto:contact@ecoledubois.fr)

**ESFF**

Ecole Supérieure de Fonderie et de Forge

44 avenue de la division Leclerc, 92310 Sèvres

**Informations complémentaires** : Yasmina Hannachi

Tél : 01 55 64 04 40 - Internet: [www.esff.fr](http://www.esff.fr) - Mél. : [y.hannachi@esff.fr](mailto:y.hannachi@esff.fr)

**ESGT**

Ecole Supérieure des Géomètres et des Topographes

1 boulevard Pythagore Campus Universitaire, 72000 LE MANS

**Informations complémentaires** : Patricia BUSSON

Tél : 02 43 43 31 16 - Internet: [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr) - Mél. : [patricia.busson@lecnam.net](mailto:patricia.busson@lecnam.net)

**ESIEA Paris - Laval**

Ecole d'ingénieurs en Sciences et Technologies du Numérique

Campus de Paris : 74 bis, avenue Maurice Thorez, 94200 Ivry-sur-Seine

Campus de Laval : Parc universitaire Laval-Changé, 38, rue des Docteurs Calmette et Guérin, 53000 Laval

**Informations complémentaires** : Service Admissions

Tél : 01 43 90 21 16 - Internet : [www.esiea.fr](http://www.esiea.fr) - Mél. : [admissions@esiea.fr](mailto:admissions@esiea.fr)

**ESIGELEC**

École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique

Technopôle du Madrillet, avenue Galilée, BP 10024 76801 St Etienne du Rouvray Cedex

**Informations complémentaires :** Isabelle Didier

Tél : 02 32 91 59 28 - Fax : 02 32 91 58 59 - Internet : [www.esigelec.fr](http://www.esigelec.fr) - Mél. : [isabelle.didier@esigelec.fr](mailto:isabelle.didier@esigelec.fr)

**ESIREM**

École Supérieure d'Ingénieurs en Matériaux et InfoTronique

Université de Bourgogne, Aile des Sciences de l'Ingénieur, 9 avenue Savary, BP 47870, 21078 DIJON cedex

**Informations complémentaires :** Christine Castella

Tél : 03 80 39 60 09 - Fax : 03 80 39 60 07 - Internet : [esirem.u-bourgogne.fr](http://esirem.u-bourgogne.fr) - Mél. : [christine.castella@u-bourgogne.fr](mailto:christine.castella@u-bourgogne.fr)

**ESIX Normandie**

Département Génie des Systèmes Industriels :

CS 20082 rue Louis Aragon, 50130 Cherbourg-Octeville

Département Systèmes embarqués, mécatronique et systèmes nomades :

Université de Caen Basse-Normandie – Campus 2

CS 14032 14032 Caen Cedex 5

**Informations complémentaires :** Florence Langlois

Tél : 02 33 01 42 03 - Internet : [unicaen.fr/esix](http://unicaen.fr/esix) - Mél. : [florence.langlois@unicaen.fr](mailto:florence.langlois@unicaen.fr)

**ESTIA**

École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées

Technopole IZARBEL, 64210 Bidart

**Informations complémentaires :** Michèle Rouet

Tél : 05 59 43 84 43 - Fax : 05 59 43 84 01 - Internet : [www.estia.fr](http://www.estia.fr) - Mél. : [m.rouet@estia.fr](mailto:m.rouet@estia.fr)

**ESTP Paris**

École Spéciale des Travaux publics, du Bâtiment et de l'Industrie

*Campus de Cachan*

28, Avenue du Président Wilson, 94234 Cachan

*Campus de Troyes*

2 rue Gustave Eiffel, 10 430 Rosières Prés Troyes

**Informations complémentaires :** Hanaé Fersi

Tél : 01 49 08 24 86 - Fax : 01 49 08 59 40 - Internet : [www.estp.fr](http://www.estp.fr) - Mél. : [hfersi@estp-paris.eu](mailto:hfersi@estp-paris.eu)

**INP –ENIT**

École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes

47, avenue d'Azereix BP 1629, 65016 TARBES Cedex

**Informations complémentaires :** CARRERE Aurélie

Tél : 05 62 44 27 04 – Internet : [www.enit.fr](http://www.enit.fr) - Mél. : [admissions@enit.fr](mailto:admissions@enit.fr)

**ISAE - ENSMA**

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique

1, avenue Clément ADER BP 40109, 86901 Futuroscope-CHASSENEUIL Cedex

**Informations complémentaires :** Laurent Pérault

Tél : 05 49 49 83 45 - Fax : 05 49 49 80 00 – Internet : [www.isae-ensma.fr](http://www.isae-ensma.fr) - Mél. : [laurent.perault@isae-ensma.fr](mailto:laurent.perault@isae-ensma.fr)

**ISAT**

Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports

49 rue Mademoiselle Bourgeois, BP 31

58000 NEVERS

**Informations complémentaires :** Isabelle Kozmin

Tél : 03 86 71 50 00 - Fax : 03 86 71 50 01 – Internet : [www.isat.fr](http://www.isat.fr) - Mél. : [isabelle.kozmin@u-bourgogne.fr](mailto:isabelle.kozmin@u-bourgogne.fr)

**MINES ParisTech**

60 boulevard saint-Michel, 75272 Paris Cedex 06

*Informations complémentaires* : Michèle Efther

Tél : 01 40 51 90 05 - Internet : <http://www.mines-paristech.fr> - Mél. : [michele.efther@mines-paristech.fr](mailto:michele.efther@mines-paristech.fr)

**RESEAU POLYTECH**

Le Réseau POLYTECH regroupe sous la même inscription 10 établissements : Polytech Annecy-Chambéry, Polytech Clermont-Ferrand, Polytech Lille, Polytech Lyon, Polytech Marseille, Polytech Nantes, Polytech Nice Sophia, Polytech Orléans, Polytech Paris-Sud, Polytech Tours

*Informations complémentaires* :

Tél : 08 20 32 02 08 - Fax : 03 28 76 73 01 - Internet : [www.polytech-reseau.org](http://www.polytech-reseau.org) -  
Méls. : [admission@polytech-annecy-chambery.fr](mailto:admission@polytech-annecy-chambery.fr), [admission@polytech-clermont-ferrand.fr](mailto:admission@polytech-clermont-ferrand.fr), [admission@polytech-lille.fr](mailto:admission@polytech-lille.fr), [admission@polytech-lyon.fr](mailto:admission@polytech-lyon.fr), [admission@polytech-marseille.fr](mailto:admission@polytech-marseille.fr), [admission@polytech-nantes.fr](mailto:admission@polytech-nantes.fr),  
[admission@polytech-nice-sophia.fr](mailto:admission@polytech-nice-sophia.fr), [admission@polytech-orleans.fr](mailto:admission@polytech-orleans.fr), [admission@polytech-paris-sud.fr](mailto:admission@polytech-paris-sud.fr),  
[admission@polytech-tours.fr](mailto:admission@polytech-tours.fr)

**SIGMA Clermont (ex-IFMA)**

Campus de Clermont-Ferrand/Les Cézeaux, CS 20265, 63175 Aubière cedex

*Informations complémentaires* : Christophe Caux

Tél : 04 73 28 81 08 - Fax : 04 73 28 80 70 - Internet : [www.sigma-clermont.fr](http://www.sigma-clermont.fr) - Mél. : [christophe.caux@sigma-clermont.fr](mailto:christophe.caux@sigma-clermont.fr)

**SUPMECA**

Institut Supérieur de mécanique de Paris

3 rue Fernand Hainaut, 93400 St Ouen

*Informations complémentaires* : Service Scolarité

Tél : 01 49 45 29 74 - Fax : 01 49 45 29 91 - Internet : [www.supmeca.fr](http://www.supmeca.fr) - Mél : [service.scolarite@supmeca.fr](mailto:service.scolarite@supmeca.fr)

